

# Sortons Veolia du Sedif en Ile-de-France

Pétition : Halte à la surfacturation et au gaspillage de l'eau !

jeudi 15 novembre 2007, par [ACME](#), [Les Verts](#) (Date de rédaction antérieure : 13 novembre 2007).

## Sommaire

- [PETITION : Halte à la surfactu](#)
- [Prix de l'eau : les mauvais](#)

Mardi 13 novembre, à l'initiative de l'ACME, Association pour le Contrôle Mondial de l'Eau, à l'invitation de Patrick BRAOUZEC, député de Saint-Denis, Hélène ZANIER, déléguée de Bagnolet au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a participé à la conférence de presse organisée à l'Assemblée Nationale pour exiger l'engagement d'un audit indépendant sur la gestion actuelle et une étude sur les modes de gestion après 2010, date de renouvellement du délégataire par le Sedif.

En effet, la dernière enquête de « UFC Que Choisir ? » [Voir ci-dessous] place le SEDIF qui regroupe 144 communes dont Bagnolet, en tête au niveau national pour la marge réalisée sur le prix de l'eau : 61,2 % !

De plus, les gros consommateurs (la ville de Neuilly-sur-Seine est en tête du palmarès) bénéficient de véritables cadeaux : 61 % à partir d'une consommation annuelle de 1 825 000 m<sup>3</sup> (en 2006) ce qui représente une incitation coupable à gaspiller l'eau, ressource si précieuse.

Jean-Luc TOULY, Président de l'Acme, Patrick Braouzec, Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart (92) et Christian METAIRIE, Président de la Communauté du Val de Bièvre (91) ont rappelé la situation inacceptable, opaque et surtout ruineuse pour les usagers que représentait le tandem SEDIF-VEOLIA.

Ils ont rappelé que le Sedif était en « association » avec la Compagnie Générale des Eaux (ancien nom de Véolia) depuis 1923 et que cette délégation n'avait été « réactée » que deux fois depuis cette date. Ajouté à cela qu'André Santini, Président du SEDIF, mais aussi Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de l'agglomération Arc-de-Seine, Président de l'agence de l'eau Seine Normandie, Député, Secrétaire d'Etat auprès du ministre du budget chargé de la fonction publique... a pour directeur général des services (fonctionnaire) au SEDIF : Philippe Knusmann...son Adjoint au Maire d'Issy-les-Moulineaux et délégué à l'agglomération d'Arc-de-Seine !

Ils ont rappelé l'impérieuse nécessité d'y voir clair dans la gestion de Véolia et de ses rapports avec le Sedif.

Pour sa part, Hélène ZANIER a souligné que l'eau était une problématique majeure du développement durable et qu'elle ne pouvait être considérée comme un « produit » puisqu'elle est constitutive de la vie sur notre planète.

Elle a rappelé que la logique de toute entreprise est non seulement de vendre son « produit » le plus cher possible (ce qui est facilité ici par l'absence de concurrence), mais ce qui est encore plus grave pour l'eau : d'en vendre le plus possible.

Elle a soutenu que l'eau ne peut obéir à cette logique marchande et que le moment était venu de construire une alternative « service public » de distribution de l'eau qui réponde aux besoins des

habitants de notre région (en liaison avec Paris) tout en respectant la ressource afin qu'en 2010, date de l'échéance de renouvellement du contrat Sedif-Véolia ne représente pas la seule possibilité de « choix » pour les élus de notre région.

Elle a rappelé qu'elle adhérerait en tous points à la pétition initiée par l'ACME et ajouté qu'il serait également souhaitable de prendre en compte dans les éléments de réflexion à l'étude l'option de vendre l'eau aux particuliers à des prix qui progressent en fonction de la quantité consommée en mettant les premiers m<sup>3</sup> vitaux gratuitement à la disposition des citoyens et en augmentant le prix progressivement pour les m<sup>3</sup> suivants.

Cette inversion de la politique de vente de l'eau pourrait s'équilibrer à partir du manque à gagner dû aux cadeaux aux gros consommateurs.

---

### **PETITION : Halte à la surfacturation et au gaspillage de l'eau !**

Il est plus que temps d'agir car la chambre régionale des comptes a plusieurs fois déjà épinglé le Sedif.

LA PETITION d' ACME :

Halte à la surfacturation et au gaspillage de l'eau !

En décembre, le Conseil d'administration du Sedif décide du prix de l'eau pour 2008. Nous demandons aux élus locaux des 144 communes membres du SEDIF de se prononcer et d'agir pour :

- une baisse substantielle du prix de l'eau
- la publication de tous les éléments qui concourent au prix de l'eau, demandés par l'UFC Que choisir ?
- la transparence sur ce que paie l'abonné avec une facture lisible
- la transparence sur l'état des réseaux et les travaux effectués dans chaque commune
- la suppression des tarifs dégressifs pour les gros consommateurs d'eau

En 2010, le contrat qui lie le SEDIF à Veolia arrive à échéance. Aussi nous demandons aux élus locaux :

- d'envisager la possibilité d'un non-renouvellement du contrat et du retour à une gestion publique et d'ouvrir en grand le débat à ce sujet et pour cela :
- d'engager un audit sur la gestion actuelle et une autre étude sur les modes de gestion après 2010

Pour signer :

[http://www.acme-eau.org/index.php?action=formulaire&id\\_form=6656](http://www.acme-eau.org/index.php?action=formulaire&id_form=6656)

---

## **Prix de l'eau : les mauvais comptes du Syndicat d'Ile de France**

Le 9 mars, le Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) a critiqué l'étude que l'UFC-Que Choisir a consacrée au prix de l'eau. Notre étude fait apparaître que le prix facturé au consommateur situé sur le territoire du SEDIF est 2,5 fois plus important que son prix de revient, soit un taux de marge de 59 %.

L'UFC-Que Choisir constate la profonde indigence des critiques du SEDIF :

1- Notre étude retient un volume d'eau de 201 millions de mètres cube alors que le SEDIF se base sur un volume produit de 270 millions de mètres cube. Cet écart provient du fait que nous avons considéré la consommation résidentielle sur le territoire du syndicat en écartant, par exemple, les volumes vendus en gros aux entreprises et les volumes vendus hors territoire (qui ne concernent pas les usagers domestiques du SEDIF). Les coûts ont ensuite été calculés sur cette base afin de rester cohérents. Si nous avons intégré les volumes en gros, les coûts fixes auraient été amortis sur un volume plus important et le prix de revient aurait été plus bas. En d'autres termes, si on avait suivi le raisonnement proposé par le SEDIF, la surfacturation aurait été encore plus élevée !

2- Le SEDIF évalue à 3,6 centimes au mètre cube le coût de l'énergie contre 2 centimes pour notre étude. La belle affaire : dans ce cas le taux de marge passe de 59,6 % à 59,0 % !

3- Le SEDIF annonce un amortissement de 35 millions d'euros pour les ouvrages de production contre 8 millions pour notre étude. Contrairement à notre étude, le syndicat ne précise ni son taux d'endettement, ni son taux de subvention, ni sa durée d'amortissement, ni même la ventilation poste par poste. Cette technique éculée, qui consiste à jeter en pâture un grand chiffre « globalisant » d'investissement, témoigne de la grande opacité des comptes du syndicat.

4- Curieusement, le SEDIF n'apporte aucun commentaire relatif à l'amortissement du réseau de tuyaux qui représente pourtant le poste de coût le plus important.

Las de répondre à des critiques d'une grande pauvreté, Alain Bazot, Président de l'UFC-Que Choisir, « rappelle que les usagers ont droit à la transparence du prix de l'eau » et « juge bien peu opportuns les propos de Monsieur André Santini tentant de jeter le discrédit sur les études réalisées par son association, plutôt que de répondre à notre demande de rendre publique sa propre restitution détaillée des coûts » comme cela lui a été demandé par courrier du 8 février, ajoutant que « les franciliens sont fondés à considérer qu'ils sont victimes d'une surfacturation de leur consommation d'eau ».

Voir en ligne : [Pour signer :](#)